

Creusées le plus souvent par l'homme, les mares ont longtemps trouvé leur place dans notre paysage rural. Abreuvoir pour le bétail, lavoir, réserve d'eau... elles avaient autrefois quantité d'utilisations.

L'évolution des pratiques et du paysage agricoles, l'apparition de l'adduction d'eau potable et l'urbanisation ont entraîné le déclin de ces points d'eau, aujourd'hui délaissés ou comblés.

Pourtant, de nos jours, les mares ont encore bien des services à offrir.

Elles restent ainsi utiles pour la lutte contre les incendies en des lieux où l'approvisionnement en eau fait défaut.

De plus, dans une période où l'imperméabilisation artificielle des sols progresse, les mares jouent un rôle tampon en cas de fortes pluies et limitent l'érosion des sols.

Elles constituent en outre un réservoir de vie pour un grand nombre d'espèces végétales et animales et un lieu favorable à l'accueil de la faune sauvage.

Enfin, leur petite dimension et leur approche facile en font un milieu propice à la découverte de la nature.

Depuis plusieurs années, le Parc s'attache à maintenir le réseau de mares du Perche à travers l'aide technique et financière qu'il apporte pour leur remise en état. En complément de cette action de sauvegarde et en vue de densifier cette trame, il vous est proposé ici quelques conseils pour créer et entretenir de nouvelles mares.

Cette action est à la portée de tous et, même si vous ne disposez pas d'une grande surface ou si, tout simplement, vous ne souhaitez pas vous lancer dans de gros travaux, sachez que le moindre point d'eau peut être source de biodiversité.

CRÉER ET ENTRETENIR UNE MARE



Avant de vous lancer

La création d'une mare de petite dimension (< 100 m²) telle que proposée ici ne nécessite pas de formalité administrative particulière. Un courrier d'information adressé à la mairie permettra néanmoins de s'assurer que le projet est en conformité avec les éventuels documents d'urbanisme. Elle appelle cependant un diagnostic préalable du terrain sur lequel on souhaite l'implanter :

- on veillera notamment à ne pas faire disparaître un milieu qui présenterait plus d'intérêt écologique qu'une mare, une prairie humide par exemple ;
- idéalement, la mare se situera au niveau d'un point bas, là où convergent naturellement les eaux de ruissellement. Son implantation dans une pente est à éviter afin de ne pas avoir à créer de digue ;
- il sera utile de réaliser un sondage préalable du sol afin d'évaluer sa teneur en argile et donc son imperméabilité. Si celle-ci est insuffisante, la pose d'une bâche s'avèrera indispensable. La période allant d'août à novembre est la plus propice au creusement des mares car les pluies d'automne viendront rapidement les alimenter.



Une mare sécurisée

L'eau attire spontanément les enfants et, même si ses pentes sont douces, une mare peut présenter un risque d'accident. On veillera donc à rendre le site inaccessible à de jeunes enfants non accompagnés en le clôturant avec un grillage ou, mieux encore, avec un garde-corps végétal (plessage), cette dernière méthode permettant une grande intégration paysagère de l'ouvrage.

Arbres

Ils devront :

- être peu nombreux pour que les 2/3 au moins de la mare soient ensoleillés,
- être installés de préférence à l'opposé de celle-ci par rapport aux vents dominants pour limiter son comblement par les feuilles mortes,
- avoir des feuilles qui se décomposent facilement (éviter donc les hêtres, peupliers, conifères...). Quelques saules taillés en têtards, par exemple, maintiendront les berges et créeront un milieu favorable à la faune.

Forme

Dessiner des berges sinueuses pour multiplier les criques favorisant la diversité des micro-habitats et donc de la faune et de la flore.

Cependant, plus la mare sera petite plus sa forme devra être simple.



Paliers horizontaux

Ils évitent le glissement du substrat vers le fond, permettant ainsi un bon enracinement des plantes.

De plus, créés à différentes profondeurs, ils accueilleront chacun des plantes différentes.

Surface et profondeur

2, 4, 6, 20 et jusqu'à 100 m² pour la surface. La profondeur, quant à elle, devra permettre d'éviter un assèchement trop rapide en été et le gel de toute l'eau en hiver : 70 à 80 cm par endroits semblent raisonnables.

Cependant, ne pas dépasser 1m20 car la majorité des organismes recherchent des secteurs de fond bien éclairés.

dytique bordé



Faune

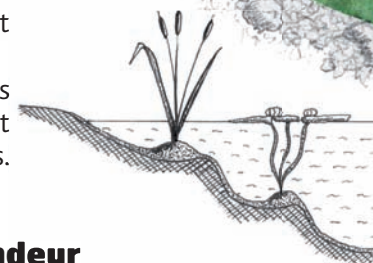
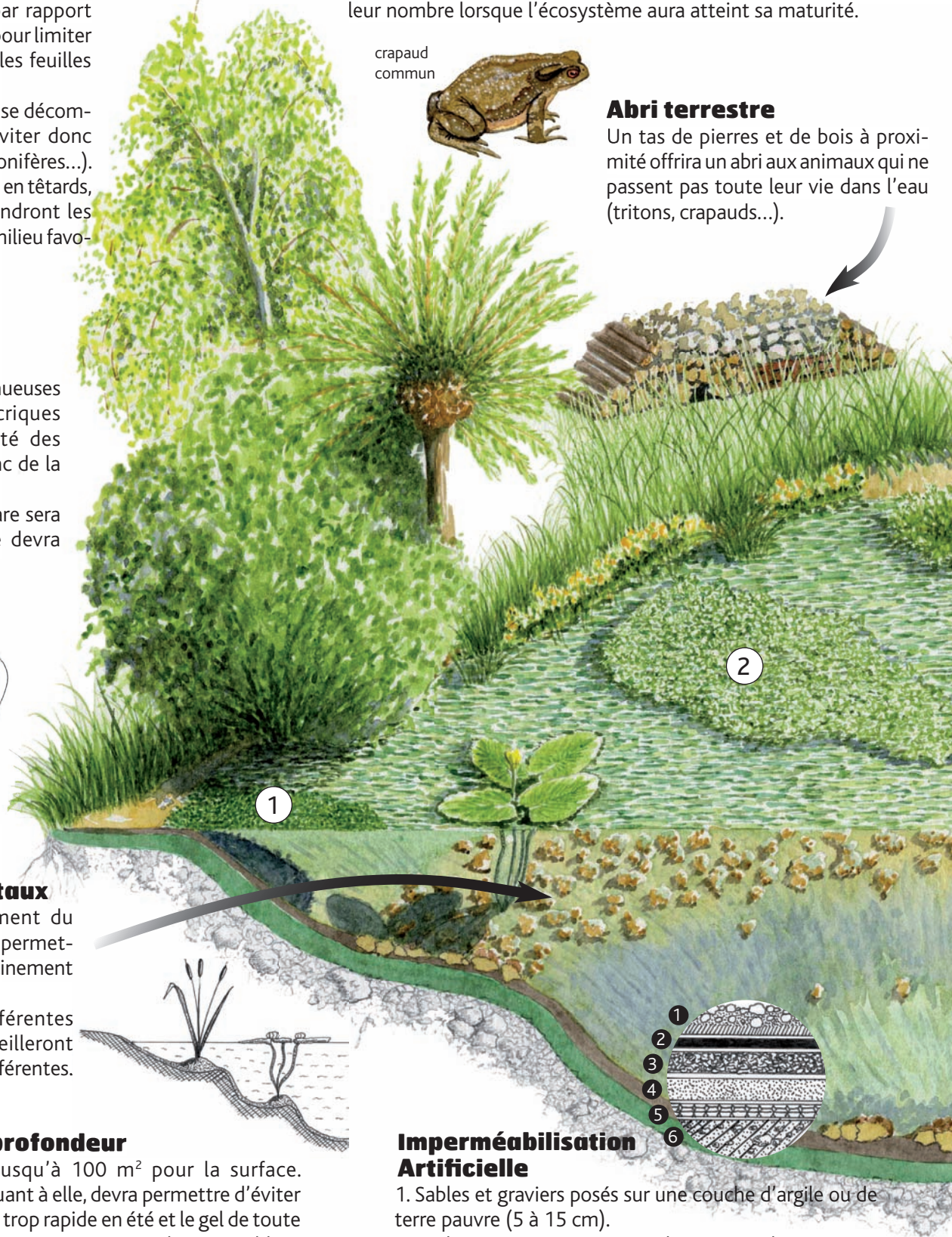
Elle s'installera d'elle-même. En effet, la plupart des insectes aquatiques adultes ont des ailes et, comme les oiseaux, ils trouveront seuls le chemin de la mare. Idem pour les batraciens qu'il est d'ailleurs interdit de pêcher et de transporter, qu'ils soient adultes, têtards ou œufs. N'introduisez ni poissons ni animaux exotiques, ils perturberaient l'équilibre de la mare ! Des larves de moustiques peuvent temporairement proliférer. Leurs prédateurs limiteront efficacement leur nombre lorsque l'écosystème aura atteint sa maturité.

crapaud commun



Abri terrestre

Un tas de pierres et de bois à proximité offrira un abri aux animaux qui ne passent pas toute leur vie dans l'eau (tritons, crapauds...).



Imperméabilisation Artificielle

1. Sables et graviers posés sur une couche d'argile ou de terre pauvre (5 à 15 cm).
2. Bâche en PVC ou en tissu vulcanisé Butyl.
3. Feutre de protection (géotextile, vieille moquette...).
4. Sable fin (5 à 10cm).
5. Grillage à maille fine (1cm x 1cm).
6. Sol nettoyé des cailloux et racines

notonecte



Alimentation en eau

Elle peut se faire par la pluie, un cours d'eau, la nappe phréatique (sauf en cas de fond bâché) ou encore le ruissellement. Dans ce dernier cas, prévoir une zone tampon pour qu'engrais et produits phytosanitaires ne finissent pas dans la mare.

Prévoir une alimentation artificielle en cas de sécheresse (eau d'un puits, de la ville).

petite nymphe
à corps de feu



Plantes de la mare

On peut soit les laisser s'installer spontanément soit les introduire, pour accélérer la végétalisation. Elles devront alors faire partie de la flore locale (liste disponible au Parc).

Qu'elles soient de pleine eau (lentilles d'eau ①, renoncules ②, potamots ③...) ou de bord d'eau (iris ④, massettes ⑤...), elles assureront :

- une bonne oxygénation de l'eau durant le jour,
- un support de vie à de nombreux animaux (fixation, ponte...),
- la division de la mare en petits habitats variés.

Berge nue

Laisser un espace sans végétation pour faciliter l'accès à l'eau des mammifères terrestres et des oiseaux (bain, abreuvement...) et permettre aux hirondelles de prélever la terre humide pour confectionner leur nid.



putois d'Europe



renoncule peltée



massette à larges feuilles

Évacuation

Prévoir, près des habitations, un trop-plein efficace pour éviter la submersion des berges en cas d'excès d'eau.

Pente(s) douce(s)

Nécessaire(s) pour permettre :

- l'accès facile de la mare aux amphibiens,
- la colonisation diversifiée des végétaux,
- la sortie des animaux terrestres qui y tombent.

Pour une mare de petite surface, et pour obtenir les 70 à 80 cm de profondeur, des paliers seront nécessaires.

Imperméabilisation Naturelle

Avec de l'argile, soit en place, soit apportée et mise en couche bien tassée, éventuellement recouverte de 10 cm de vase prise dans une autre mare.



couleuvre à collier



tritron palmé

GROS PLAN ÉVOLUTION ET ENTRETIEN D'UNE MARE

« Une mare est une forêt en devenir... »

De manière naturelle, les plantes s'installent sur le pourtour de la mare selon leurs exigences en humidité, s'organisant ainsi en ceintures (**dessin (A)**).

Ces ceintures progressent petit à petit vers son centre à mesure que la couche de vase s'épaissit (**dessin (B)**).

Cette vase (1), constituée de l'accumulation de la matière organique en décomposition lente de ces plantes et des sédiments apportés par le ruissellement, comble petit à petit la mare et réduit progressivement le volume d'eau libre disponible : c'est le phénomène d'atterrissement (**dessin (C)**).

Si aucun entretien n'est pratiqué, la zone en eau libre aura totalement disparu à un terme qui peut être plus ou moins lointain et des arbres pourront alors s'y installer.

Voici quelques recommandations, parmi d'autres, qui permettront de retarder cette échéance.

Limiter l'envahissement par les plantes de rive

Lorsque plus de la moitié de la surface est occupée par les grandes plantes qui «*ont les pieds dans l'eau et la tête au soleil*» et qui se propagent par des rhizomes (massettes, iris, roseaux...), on peut intervenir selon 2 méthodes :

- la fauche, ou faucardage, consiste à les couper juste au dessus du niveau de l'eau. Cela permet d'exporter de la matière végétale et ainsi limiter le comblement de la mare,

- l'enlèvement des rhizomes, plus efficace pour freiner la colonisation, consiste à déraciner la plante entière avec bêche, pioche...

Ne pas tout enlever cependant, ces grandes plantes constituant de bons refuges pour la faune sauvage, notamment dans les premiers 50 cm du bord de part et d'autre de la rive.

Freiner la prolifération des plantes de pleine eau

Leur présence excessive, en stoppant la lumière, limite le développement du phytoplancton, grand pourvoyeur d'oxygène. La matière organique s'accumule alors, les micro-organismes responsables de sa dégradation ne pouvant plus travailler.

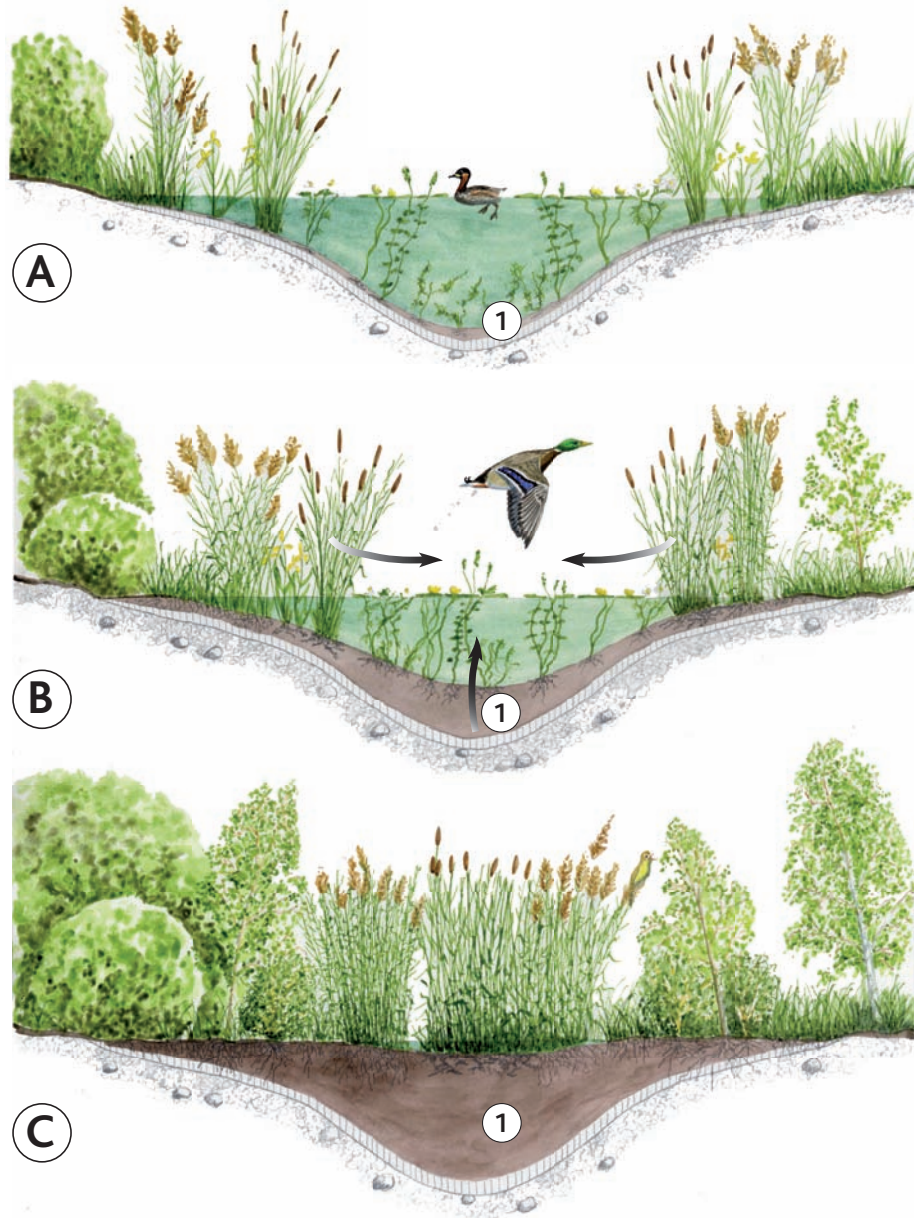
Il faudra ainsi maintenir au moins 1/3 de la surface libre de ces plantes en arrachant celles qui sont enracinées (myriophylles, élodées, potamots ...) et en «*écrémant*» la surface pour celles qui sont libres (lenticles d'eau, algues filamenteuses...).

Évacuer la vase accumulée

Lorsque la mare est fortement envasée, procéder à un curage, de préférence en période d'assèchement. Toutefois, le maintien d'une petite zone envasée constituera un réservoir de vie (graines, insectes, micro-organismes...) propice au redémarrage de l'activité biologique. Veiller à ne pas percer le matériau d'imperméabilisation (argile ou bâche).

De manière générale

Laisser un ou deux jaus au bord de l'eau les matières extraites (végétaux et vase) pour que les animaux aquatiques qu'elles abritent puissent regagner la mare. Les végétaux pourront alors être mis au compost. La vase ressuyée sera étalée ou stockée pour servir d'engrais au jardin. Effectuer ces travaux de préférence en automne/hiver.



Pour de plus amples informations sur la création et l'entretien des mares, contacter Aurélie Tran Van Loc

Parc naturel régional du Perche
Maison du Parc - Courboyer - 61340 Nocé
Tél : 02 33 85 36 36 - Fax : 02 33 85 36 37
e-mail : contact@parc-naturel-perche.fr

Internet : www.parc-naturel-perche.fr

Accueil touristique : 02 33 25 70 10

Hors série de la Lettre du Parc de février 2011

Directeur de la publication : Jean-Pierre Gérondeau

Le syndicat mixte de gestion du Parc est composé

des conseils régionaux de Basse-Normandie et du Centre, des conseils généraux de l'Orne et de l'Eure-et-Loir, et des 126 communes du Parc. L'État et la Communauté européenne soutiennent également l'action du Parc.

Réalisation : Lunatica

Impression : Imprimerie Peau

Les illustrations ont été réalisées par Jean-Pierre Pauly

Tirage : 42 500 exemplaires

ISSN : 1630-4780 - Dépôt légal à parution

Bibliographie :

- « Créer une mare » et « Gérer une mare »
Dossiers techniques de la Gazette des terriers
Fédération des Clubs CPN, 08240 Boulton-Aux-Bois

Papier issu de forêts gérées durablement et imprimé avec des encres végétales

